

## **ATTESTATION DE PRESENCE DEMI-PENSION 2026-2027**

**LE DOCUMENT SERA RECUPERÉ LE LUNDI 7 SEPTEMBRE EN CLASSE**

### **FEUILLE À RENDRE**

**NOM :**  
De l'élève

**PRENOM :**  
De l'élève

**CLASSE :**  
De l'élève

☐ Sera demi-pensionnaire au ticket (cocher la case correspondante) :

|                                   |           |                                    |                          |
|-----------------------------------|-----------|------------------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> LUNDI    | semaine A | <input type="checkbox"/> semaine B | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> MARDI    | semaine A | <input type="checkbox"/> semaine B | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> JEUDI    | semaine A | <input type="checkbox"/> semaine B | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> VENDREDI | semaine A | <input type="checkbox"/> semaine B | <input type="checkbox"/> |

☐ Sera demi-pensionnaire avec Forfait 1 jour (préciser le jour) : \_\_\_\_\_

☐ Sera externe (Ne mangera jamais à la cantine).

**Si situation de réservation exceptionnelle, il est nécessaire de prendre contact par téléphone avec l'intendance (trois réservations maximum par mois).**

**Il est possible de modifier son régime seulement pour le trimestre suivant en récupérant une feuille de modification à l'intendance.**

**Tout repas réservé non pris sera facturé.**

En cas de difficulté, contacter le service intendance au 04 77 53 99 02 ou par mail : [intendant.0421171v@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0421171v@ac-lyon.fr).

**Pour des raisons de sécurité, cette feuille vous engage à vous conformer à votre déclaration.**

Date et Signature des parents :

Cachet vie scolaire

Cachet intendance

*Merci de vous référer au règlement de la demi-pension pour les informations supplémentaires.  
Votre signature engage votre accord pour ce règlement.*

# REGLEMENT DEMI PENSION

Collège Pierre et Marie Curie

## FEUILLE A CONSERVER

- Les repas peuvent être **réservés ou annulés jusqu'à la veille 23h59**.
- Pour annuler un repas :
  - Via **TurboSelf** ;
  - Remplir un **billet jaune** dans le carnet de correspondance.

Les **tickets jaune** (annulation de sortie) doivent être déposés à **l'intendance avant 10h15** (possibilité de les déposer les jours précédents).

**Horaires de l'intendance** : 7h45–10h15 et 14h00–16h10.

Le paiement s'effectue **à l'avance** :

- en ligne par carte bancaire (minimum 15 repas) via TurboSelf ;
- ou à l'intendance (espèces ou chèque à l'ordre de l'Agent comptable du collège Pierre et Marie Curie).

En cas de réservation exceptionnelle, contactez l'intendance (3 réservations maximum par mois).

Pour toute annulation, un motif recevable doit être indiqué. Vous disposez d'un maximum de **3 annulations**.

**Il est possible de modifier son régime seulement pour le trimestre suivant en récupérant une feuille de modification à l'intendance.**

**Sans ticket jaune, l'élève ne pourra pas quitter l'établissement, sauf présence physique et autorisation signée par un responsable légal à la vie scolaire.**

Pour toute question, contactez l'intendance au **04 77 53 99 02** ou par courriel : [intendant.0421171v@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0421171v@ac-lyon.fr).



Pour les demi-pensionnaires, il faudra faire votre réservation sur 8 semaines via turbo self, sur les jours choisis sur l'attestation de présence demi-pension 2026-2027 à l'adresse suivante : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1713>